

REIGNAC-SUR-INDRE, le 7 janvier 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 14 janvier 2019 à 20h00.

- Projet de changement de camion utilitaire et demande de subvention
- Demande de DETR sur le projet de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau
- Projet de création d'un réseau pluvial pour le hameau de La Bruère
- Proposition de déplacement d'un panneau d'entrée de bourg suite à la réalisation d'un comptage routier rue des Sabotiers
- Tarification de la nouvelle organisation des repas lors des piques niques organisés par l'école
- Projet d'acquisition de deux défibrillateurs pour installation sur la commune
- Divers
 - ~ Avancement du projet dans l'immeuble 11 place du Bourg du Fau
 - ~ Projet de réaménagement du cimetière
 - ~ Compte rendu de l'activité du SIEIL37 et modification de tarifs
 - ~ Compte rendu de diverses commissions communales et intercommunales
 - ~ Recensement de la population légale : chiffres de janvier 2016
 - ~ Information sur l'enquête mobilité de la métropole et sur les changements de fréquences de la TNT
 - ~ Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Loches
 - ~ Organisation repas de l'âge d'Or
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-neuf, le 14 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY. lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Patrick GIRAULT a donné procuration à Christine BEFFARA, Olivier VERDONCK a donné procuration à Aurélie ROY.

ABSENT : //

Madame Aurélie ROY a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 1/2019

Achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique municipal

Monsieur BABARY demande à Madame Chantal CHARTIER de bien vouloir quitter la salle, cette dernière s'exécute puisqu'il s'agit de discuter d'un projet d'achat de véhicule et qu'une des offres provient d'un membre de la famille de Mme CHARTIER.

Il présente un tableau comparatif des offres de cinq garages automobiles consultés afin d'obtenir des devis pour l'achat d'un camion utilitaire pour le service technique en 2019. Craignant d'être tributaires de longs délais de livraison alors que le camion actuel, acheté en 2003 d'occasion, demande de plus en plus de réparations et présente des signes de faiblesse inquiétants, le maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'achat ou non d'un nouveau camion, puis de choisir entre le neuf et l'occasion.

Monsieur le Maire souligne également que les offres en neuf sont d'environ 25 000€TTC à l'exception d'une environ 35 000€TTC et l'offre reçue d'occasion est de 22 000€TTC donc assez peu de différence avec un camion neuf.

Monsieur le Maire propose de demander la subvention du FDSR Socle et Projet pour l'année 2019 sur cette opération d'achat de véhicule.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

(12 présents, 14 votants, 14 Pour)

- ~ **DIT** que l'offre de PEUGEOT est acceptée pour un montant de 21650.20€ HT soit 25 980.24€ TTC et 509.76€ de frais d'immatriculation ;
- ~ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2019 ;
- ~ **CHARGE** Monsieur Patrick Girault de prévenir le garage Peugeot de la commande pour une livraison et un paiement fin mars 2019 ;
- ~ **CHARGE** le Maire de solliciter la subvention d'équipement Fond de Solidarité Rural socle et projet pour l'année 2019 sur cette opération.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Délibération n° 2/2019**Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
sur le projet de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau**

Madame Chantal CHARTIER rappelée, reprend sa place autour de la table du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'adaptation et de l'extension d'un commerce et de la création d'un logement locatif dédié aux jeunes à l'étage de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau, il propose de solliciter une subvention auprès de l'enveloppe de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux.

La restructuration de cet immeuble s'insère complètement dans le réaménagement de la Place du Bourg du Fau élaboré dans la cadre du projet pluriannuel de l'aménagement des nouveaux espaces d'habitat établi avec le concours de l'Agence d'Aide aux Collectivités (ADAC). Elle traduit la volonté des élus de maintenir et de développer le cœur de village en densifiant le tissu urbain et en maintenant des opportunités de locaux commerciaux. Le projet de réaménagement prévoit la création à l'étage d'un logement meublé d'accueil pour jeunes qui complètera notre offre existante de deux logements de ce type, permettant d'accueillir des jeunes en recherche d'emploi ou en stage dans les entreprises locales. En rez-de-chaussée la réhabilitation d'une surface commerciale permettra d'accueillir un commerçant multiservices (Relais Poste, Presse, Café et Tabac) dont l'installation aujourd'hui dans des conditions précaires empêchait son développement voir sa pérennité.

Pour ces raisons Monsieur le Maire propose le dépôt d'un dossier de demande de subvention, rappelant que le budget de l'opération : Adaptation et de l'extension d'un commerce et Création d'un logement locatif dédié aux jeunes avec les variantes obligatoires est estimé à 341 610 € HT de travaux, auxquels s'ajoutent les honoraires des bureaux d'études.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **ADOpte** le projet d'investissement : Immeuble 11 place du Bourg du Fau Création d'un logement locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial
- **CHARGE** le Maire de déposer le dossier de subvention DETR au titre de l'année 2019, pour l'opération : Adaptation et de l'extension d'un commerce et création d'un logement locatif dédié aux jeunes ;
- **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | Subvention sollicitée Date demande | Subvention acquise (oui/non) | Montant subventionnable | Taux | Montant |
|--|---|------------------------------------|----------------------------|------|-----------|
| DETR | Février 2019 | | 341 610€ | 40% | 136 644 € |
| Autre subvention ETAT* (travaux divers d'intérêt local, etc.) | | | | | |
| Réserve parlementaire | | | | | |
| Conseil Départemental* FDSR enveloppe socle | | | | | |
| Fonds propres | | | | | 54 966 € |
| emprunt | | | | | 150 000 € |
| TOTAL Hors Taxes | | | | | 341 610 € |

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Délibération n° 3/2019**Projet de création d'un réseau pluvial pour le hameau de La Bruère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'urbanisation récente et importante du hameau de La Bruère à Reignac-sur-Indre, il convient de s'interroger sur la faisabilité et la nécessité de créer ou non un réseau d'eau pluviale afin d'éviter les inondations sur la voirie et de certaines habitations en cas de fortes pluies.

Il informe que l'adjoint à la voirie a demandé des devis à deux entreprises de géomètres experts à savoir le Cabinet Branly Lacaze et le Cabinet Sologne Ingénierie qui ont tous les deux répondu.

Suite à l'étude des propositions Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet Lacaze.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DÉCIDE** de réaliser un réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère ;
- **RETIENT** les propositions du Cabinet Branly Lacaze pour un montant de 990€ HT soit 1 188€ TTC concernant l'établissement d'un relevé topographique mis à jour ainsi que pour un montant de 5 860€ HT soit 7032 € TTC pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Délibération n° 4/2019**Proposition de déplacement d'un panneau d'entrée de bourg
suite à la réalisation de comptages routier rue des Sabotiers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une demande de la Mairie, le Conseil Départemental a fait une étude des vitesses pratiquées sur sept jours par tous les véhicules empruntant la D17 vers Courçay aussi bien en entrée que sortie de Reignac-sur-Indre et par tous les véhicules empruntant la D58 vers Cigogné aussi bien en entrée que sortie d'agglomération également.

Il présente les résultats de cette étude laquelle souligne effectivement des vitesses pratiquées supérieures aux vitesses autorisées sur ces routes comme le suggéraient les dires des riverains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental afin de déplacer la limite d'agglomération à la limite de propriété de la parcelle n°AA007, aussi bien pour le panneau entrée d'agglomération que celui de sortie d'agglomération et cela afin d'inciter à la réduction de la vitesse des véhicules empruntant cette route.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **CHARGE** le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour déplacer le panneau de limite d'agglomération à la limite de propriété de la parcelle n°AA007 sur la RD17 ;
- **DIT** qu'un arrêté du Maire sera pris en ce sens après la communication par le Conseil Départemental du PR (point de repère) où sera positionné exactement le panneau.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Délibération n° 5/2019**Tarification de la nouvelle organisation des repas lors des piqueniques organisés par l'école**

Madame BEFFARA, après avoir rencontré Madame la Directrice de l'école, informe le Conseil Municipal que l'équipe enseignante maintient le souhait que les parents préparent un pique-nique zéro déchet avec leurs enfants en prévision de sorties scolaires annoncées.

Madame la Première Adjointe rappelle que ce point avait été voté lors du premier conseil d'école et approuvé sur le principe sans qu'une réelle discussion ait eu lieu sur les conséquences d'une telle décision entre les parties présentes faute de préparation en amont du sujet. Depuis lors une seule sortie scolaire a été organisée et les enfants ont finalement déjeuné avec leur piquenique en classe à cause d'une météo et conjoncture sur Tours peu avenantes.

L'entreprise chargée de la livraison des repas a été contactée pour connaître son avis sur ce changement d'organisation sachant que notre collectivité s'était engagée à commander un certain nombre de piqueniques par an dans le marché de restauration scolaire. Il semble que de nombreuses écoles se soient engagées dans cette démarche de zéro déchet lors des sorties scolaires aussi ne nous factureront ils pas les piqueniques prévus au marché mais non commandés.

Mme BEFFARA indique que l'équipe enseignante a informé les parents de ces nouvelles modalités par un mot inséré dans les cahiers de l'école, et que depuis seulement quelques parents à la marge ont fait connaître leur mécontentement quant au principe semble-t-il plus qu'au financement.

Mme BEFFARA demande donc à l'assemblée de se positionner quant à la poursuite de cette expérience de piquenique zéro déchet lors des sorties scolaires.

Elle demande également aux élus de se positionner par rapport au paiement de ses repas non pris mais facturés aujourd'hui aux abonnés (jusqu'alors les piqueniques étaient fournis par la cantine et étaient intégrés dans le prix de l'abonnement). Elle indique par ailleurs pour une meilleure compréhension de tous que la municipalité à ce jour défalque environ 18 repas de l'abonnement annuel au restaurant scolaire afin de prendre en compte quelques jours d'absence pour maladie, rendez-vous médicaux voir grève des enseignants.

Ces deux questions soulèvent un grand débat au sein de l'assemblée du conseil municipal. Certains arguant qu'il est normal que les parents ne paient pas des repas prévus comme non pris, d'autres que 18 repas sur l'année sont déjà décomptés et que cela est suffisant, d'autres mettent en avant le travail administratif à fournir pour modifier un à un les 96 prélèvements mensuels prévus sur l'abonnement de juin, qu'il conviendra de rectifier à nouveau en septembre, etc...

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal,

(13 présents, 15 votants, 8 Pour et 7 Contre à savoir Mesdames et Messieurs Parez, Roy, Verdonck, Chartier, Boucheny, Vernat, Guillaume-Tell)

- **APPROUVE** le principe de l'expérience piquenique zéro déchets lors des sorties scolaires,
- **DIT** que les repas non pris lors des sorties au cours de l'année scolaire seront tous défalqués du dernier prélèvement effectué pour l'année scolaire soit sur l'abonnement de juin à hauteur de 3€67 par repas pour les abonnés et 2€14 pour les abonnés fournissant leur panier repas;
- **CHARGE** l'adjointe aux affaires scolaires de se rapprocher de l'équipe enseignante pour obtenir le nombre de sortie scolaires réellement effectuées par chaque enfant sur l'année, et si des enfants arrivent ou partent en cours d'année d'avertir la mairie au plus vite pour régularisation en cours d'année ;
- **DIT** que si l'expérience est renouvelée l'année prochaine le tarif proposé tiendra compte d'un nombre de piquenique moyen.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Délibération n° 6/2019**Projet d'acquisition de deux défibrillateurs pour installation sur la commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés à différentes sociétés pour l'acquisition de deux défibrillateurs en vue de leur installation sur notre commune.

Monsieur Patrick Girault a été chargé de comparer les offres avec les difficultés que cela implique suite à la diversité des technologies proposées.

Après s'être entretenu avec des personnes du milieu médical, Monsieur Girault a chargé Monsieur le Maire de proposer au Conseil d'accepter la proposition de la société française Schiller qui présentent une offre de bon rapport qualité prix. En effet les deux appareils automatiques seront installés par les soins de l'entreprise dans des coffrets extérieurs sous alarme permettant de limiter les grandes variations de température avec une paire d'électrodes adulte et enfant avec chaque appareil assortie d'une trousse de premier secours. Un pack de signalétique de 5 panneaux pour chaque défibrillateur sera fourni et le contrat de maintenance compris. Un enseignement digital à distance est également proposé et permettra de faire quelques apports théoriques auprès de 50 personnes susceptibles de par leur fonction de se servir de ces appareils.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **RETIENT** l'offre de la Société Schiller pour un montant total de 3 100€82 HT soit 3 720€98 TTC ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits à la section investissement dépenses du budget communal 2019.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17/01/2019
et de la publication le 17/01/2019*



Questions diverses

Monsieur Michel Parez indique que suite à un rendez-vous de ce jour avec les collaborateurs du Cabinet Maes il est maintenant en possession du calendrier de lancement de l'appel d'offre pour le réaménagement de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau. Il confirme que la situation de l'immeuble situé en zone B3 du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Indre fera supporter un surcoût d'environ 25000€ au projet.

Monsieur le Maire propose de travailler sur le réaménagement du cimetière et demande à ceux qui ne font pas partie de la commission cimetière mais qui souhaiteraient participer au projet de se faire connaître.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la demande de Monsieur Girault absent ce jour, que le SIEIL modifie ses tarifs du Système d'Information Géographique (SIG) en effet dorénavant la cotisation s'élèvera à 0€32 net par habitant. Le SIEIL augmente également les tarifs du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) puisque la cotisation sera désormais de 1€ net par habitant, pour information les relevés du PCRS ont débuté à ce jour 1 200 km ont été réalisés sur 15 000 au total. Autre modification émanant du SIEIL la participation aux travaux effectués par les communes pour les extensions et/ou enfouissements de réseaux sera maintenant de 80% au lieu de 90% précédemment. Toutes ces modifications sont motivées par le fait que chaque service proposé doit s'autofinancer. Le Maire rappelle que toutes ces informations sont consultables sur le site internet du SIEIL ou en mairie.

Mr le Maire rend compte de la commission Plan Air Climat Energie où seulement 6 élus ont siégé.

Mr Le Maire indique que des gens du voyage sont toujours installés sur le terrain à la sortie de Reignac.

L'INSEE nous fait part du chiffre de la population légale totale de Reignac-sur-Indre à savoir 1234 habitants au 1 janvier 2016, chiffre en vigueur au 1 janvier 2019.

Le Maire informe du lancement d'une enquête mobilité émanant de la Direction des Mobilités de la Métropole de Tours, pour laquelle 8600 personnes vont être tirées au sort dans le département d'Indre-et-Loire pour être interrogées en face à face ou par téléphone pendant une vingtaine de minutes.

Pour information le 29 janvier prochain, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, ils risquent de perdre une partie des chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir leurs chaînes en intégralité.

Madame Louise Fillon a obtenu une nouvelle médaille pour la 2^{ème} place dans la discipline : Attelage, catégorie Amateur Elite Grand Prix Poney Paire, Monsieur le Maire lui a adressé un courrier pour la féliciter.

Mr le Maire indique qu'il attend des éléments d'information avant de communiquer sur la grande consultation nationale que souhaite organiser le Gouvernement.

Mr le Maire informe d'un courrier reçu de Val Touraine Habitat qui confirme que les logements en locatif actuellement en construction seront livrés courant mai 2019.

Il rappelle l'organisation du Repas de l'Age d'Or le samedi 9 mars. Mme Chartier indique qu'elle recevra bientôt Mr Serge FOUCHER qui a été retenu pour animer l'après-midi.

Concernant la cérémonie des vœux de la municipalité, Mme Chartier indique qu'il y avait un peu moins de monde cette année et que les gens sont arrivés un peu plus tard.

Concernant la poursuite du réaménagement de la salle des fêtes de l'Orangerie, Mme Pommé invite les personnes intéressées à se rendre dans la salle mercredi 23 janvier à 19h pour une réunion de travail.

Elle poursuit en indiquant sa participation à une réunion pour l'association NACEL, où il a été question d'une augmentation de 0,20c de la cotisation par habitant (soit 1€50 par habitant soit 260€ d'augmentation globale pour notre commune) pour pallier à la forte diminution des subventions émanant du Conseil Régional. Elle indique qu'elle sera absente lors du prochain conseil municipal et souligne qu'elle souhaite que cette augmentation soit acceptée par la commune et que cette dernière continue de cotiser auprès de Nacel d'autant plus que notre commune continuera de bénéficier de 2 spectacles par an plus en 2019 le spectacle jeune public.

Elle poursuit son intervention en faisant le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Mme Beffara indique que la classe mobile est utilisée par les enseignantes notamment grâce au pack office pour la bureautique. Cependant elle souligne qu'en cas de besoin d'une connexion internet ils ne peuvent utiliser que 3 ordinateurs car le débit est largement insuffisant pour les dix ordinateurs de la classe mobile. Le Maire propose que la commune se rapproche de la société distributrice du réseau pour envisager une amélioration.

Prochain conseil le 11 février 2019 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-trois heures cinq minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 14 janvier 2019 comportant les délibérations :

1/2019 – Acquisitions (3.1) - **Achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique municipal**

2/2019 – Subventions (7.5) - **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur le projet de l'immeuble 11 Place du Bourg du Fau**

3/2019 – Voirie (8.3) - **Projet de création d'un réseau pluvial pour le hameau de La Bruère**

4/2019 – Voirie (8.3) - **Proposition de déplacement d'un panneau d'entrée de bourg suite à la réalisation de comptages routier rue des Sabotiers**

5/2019 – Décisions budgétaires (7.1) - **Tarifification de la nouvelle organisation des repas lors des piques niques organisés par l'école**

6/2019 – Acquisitions (3.1) - **Projet d'acquisition de deux défibrillateurs pour installation sur la commune**

| Signature des membres présents | | |
|---------------------------------------|-----------|---|
| Prénom et Nom | Signature | |
| Loïc BABARY | | |
| Christine BEFFARA | | |
| Patrick GIRAULT | | A donné procuration à Christine BEFFARA |
| Michel PAREZ | | |
| Valérie POMMÉ | | |
| Gisèle POTESTAT | | |
| Françoise BOUCHENY | | |
| Chantal CHARTIER | | |
| Georges CATTART | | |
| François HUREAU | | |
| Éric GUILLAUME-TELL | | |
| Carlos CONDESSA | | |
| Sandrine VERNAT | | |
| Aurélie ROY | | |
| Olivier VERDONCK | | A donné procuration à Aurélie ROY |
